



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
24.06.2014

L'an deux mille quatorze et le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/71

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mr RASKOPF, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme HOLLINGER-CHAILLET, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme Vanille PESA
Mme Blandine THUEL,
Mr Stéphane BARDY

Procuration à Mr SOULA
Procuration à Mme HOLLINGER-CHAILLET
Procuration à Mme PELLEGRINI

Secrétaire : Mme MAILLET-RIGOLET.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Madame Villeneuve*

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION "LA
CROCHE CHŒUR"**

La chorale "La Croche Chœur" a organisé un rassemblement de chorales intitulé "Le Chœur des Forges" samedi 7 juin dernier.

Cette prestation musicale de qualité a regroupé plus de cent participants et a été très appréciée du public.

Elle a également permis de faire connaître notre ville et son patrimoine.

Adopté à l'unanimité

L'association a sollicité l'aide de la Ville afin de couvrir une partie des frais engagés pour l'accueil des groupes, notamment la restauration et la visite du Musée du Saut du Tarn.

Aussi, après avis favorable de la commission "action culturelle et patrimoine" et du Bureau Municipal, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 euros à la chorale "La Croche Chœur".

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'octroyer à l'association "La Croche Chœur" une subvention exceptionnelle de 300 euros pour son rassemblement des chorales "Les Chœurs des Forges".

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2014 art. 6745 "subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé".

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 15 octobre 2014
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général